



PRÉFET DU CALVADOS

Caen, le 12 DEC. 2011

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie**

Affaire suivie par Thomas BIÉRO

☎ 02.50.01.84.16.

Courriel : thomas.biero@developpement-durable.gouv.fr

LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE,
PREFET DU CALVADOS

à

Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents des
Établissements Publics de Coopération Intercommunale
(destinataires *in fine*)

Objet : Consultation préalable à la modification du périmètre
du site Natura 2000 « Bassin de la Souleuvre » (Fr2500117)

P.J. : 1 carte globale du site Natura 2000,
1 extrait communal sur photographie aérienne et sur carte IGN (pour les maires uniquement),
1 fiche descriptive du site Natura 2000 dans sa configuration actuelle.

Lors de l'élaboration du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Bassin de la Souleuvre » sous la maîtrise d'œuvre du C.P.I.E. des Collines normandes, entre juin 2008 et janvier 2010, le constat a été fait au cours de réunions du Comité de pilotage et de groupes de travail, tant par des élus que par des acteurs économiques, que le périmètre du site n'était pas bien adapté aux enjeux identifiés ni aux moyens d'action. Le périmètre de ce site a été tracé en 1997 sur les référentiels cartographiques disponibles à l'époque, qui étaient peu précis, et dans un contexte d'opposition au projet. Par conséquent, il ne respecte pas les limites parcellaires et laisse de côté des linéaires très importants d'affluents et de grandes surfaces de sources et de zones humides.

J'ai donc décidé d'engager une procédure de modification du périmètre de ce site avec pour double objectif :

- de disposer d'un contour plus opérationnel, basé sur les limites des parcelles et sur des repères géographiques plus clairs, ce qui facilitera sa localisation sur le terrain et le déploiement des outils proposés par l'État (MAEt, charte Natura 2000) ;
- de déployer des moyens d'action sur les affluents, sur les sources et les zones humides qui alimentent la Souleuvre et qui conditionnent fortement le maintien du bon état de conservation des espèces concernées, en particulier le Saumon atlantique et l'Écrevisse à pattes blanches.

.../...

Je vous consulte donc sur cette proposition de modification de périmètre dans le cadre de la procédure définie à l'article R414-3 du Code de l'environnement.

A cet effet, vous trouverez ci-joint :

- une cartographie générale comprenant la délimitation initiale du site ainsi que le nouveau périmètre proposé,
- pour les maires, un extrait de cette carte à l'échelle de votre commune sur orthophotoplan et sur carte IGN au 25 000^{ème},
- une fiche descriptive du site dans sa configuration actuelle, c'est-à-dire avant modification.

Je vous demande de bien vouloir m'accuser réception de ce dossier de consultation avec le coupon ci-joint.


Je vous invite à me faire part de l'**avis motivé** de votre **instance délibérante** sur ce nouveau projet de périmètre, dans un délai de **2 mois** à compter de la **réception de ce courrier**. Passé ce délai, **l'avis de votre collectivité sera réputé favorable**. Je vous rappelle que votre avis, pour être recevable, ne doit porter que sur la pertinence scientifique et sur la cohérence de ce nouveau périmètre.

Au delà de cette consultation réglementaire, j'ai également souhaité solliciter l'avis des principaux organismes représentatifs des enjeux de ce projet de périmètre.

Toutes les cartes du projet d'extension sont consultables sur le portail internet :
<http://souleuvre.n2000.fr/participer> .

Au terme des consultations engagées, une synthèse de l'ensemble des avis recueillis sera transmise au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Le Préfet,



Didier LALLEMENT

Liste des destinataires
prévus par l'article R 414-3 du Code de l'environnement

Mesdames et Messieurs les Maires de :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| - Brémoy, | - Montamy, |
| - Carville, | - Montchamp, |
| - Estry, | - Montchauvet, |
| - La Ferrière-Harang, | - Saint-Charles-de-Percy, |
| - Le Bény-Bocage, | - Saint-Denis-Maisoncelles, |
| - Le Mesnil-Auzouf, | - Saint-Martin-des-Besaces, |
| - Le Tourneur, | - Saint-Pierre-Tarentaine, |

Messieurs les Présidents des Communautés de commune :

- Aunay-Caumont Intercom,
- du Bény-Bocage,
- de Vassy.

CONSULTATION

SUR LA MODIFICATION DU PÉRIMETRE DU SITE NATURA 2000

« **BASSIN DE LA SOULEUVRE** »

ACCUSÉ DE RECEPTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Par M. / Mme

représentant (indiquer la collectivité, le nom de l'établissement de coopération intercommunale, de la chambre
consulaire ou de l'association concerné(-e))

Fait le.....

A

Signature et cachet

A retourner impérativement à
**M. le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie**
BP 60040 – 10 boulevard du général Vanier
14006 Caen cedex

